

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Le Préfet Délégué  
pour l'Égalité des Chances*

Marseille, le 17 MARS 2017

Madame le Maire,

Par courrier du 19 janvier dernier, vous avez sollicité l'avis de l'État sur les trois associations suivantes : ASTI/ATMF/AITE.

Comme vous le savez, l'Etat s'est engagé en 2016 dans un plan de formation ambitieux en direction des acteurs institutionnels et associatifs dont le métier les place au contact des publics, notamment des quartiers prioritaires, qui vise à promouvoir les notions de laïcité et valeurs de la République. Les trois associations que vous mentionnez ont chacune inscrit des personnels en 2017 à ces formations.

Ainsi, je vous confirme que l'Etat suit et soutient ces associations à plusieurs titres, que ce soit pour leurs actions couvertes par le contrat de ville ou sur des projets spécifiques mis en œuvre directement par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

En 2016, sur les crédits ayant pour objet « l'intégration et l'accès à la nationalité française - accompagnement des étrangers en situation régulière », les trois associations ont obtenues un financement sur Aix-en-Provence qui se répartit de la manière suivante :

- AITE, 14 000€
- ATMF, 20 000€
- ASTI, 25 000€

Ces actions visent à l'accompagnement des primo-arrivants, en France depuis moins de 5 ans, qui ont signé un CAI (Contrat d'Accueil et d'Intégration) avec l'OFII et qui veulent rester durablement sur le territoire.

8 500€ de subventions ont également été attribuées par l'État à l'association ASTI, 5 000€ à l'association ATMF, 5 000€ à l'association AITE, au titre du contrat de ville.

Sur les crédits spécifiques à « la lutte contre les discriminations et l'accès aux droits », le CGET, par l'intermédiaire de la DRDJSCS, a versé 6 000€ à l'association ASTI, 28 500€ à l'association AITE. Le projet a pour objectif de « lutter contre les discriminations dues à la méconnaissance de la langue française et aux difficultés d'utilisation des outils de la vie moderne (voiture, informatique) et de permettre par une meilleure compréhension de l'environnement social et culturel un accès facilité à l'emploi et aux droits en général ».

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence  
Hôtel de ville  
13100 Aix-en-Provence

Les actions de ces associations sont évaluées et suivies régulièrement par les différents services de l'Etat : délégué du Préfet et agents de la DRDJSCS.

L'ATMF bénéficie en outre d'un financement de poste d'adulte relais et a fait l'objet d'un contrôle administratif par mes services le 18 octobre 2016. Le bilan de ce contrôle est satisfaisant.

A l'appui de ce qui précède et des contrôles jusqu'à présent effectués, rien ne peut nous laisser penser que l'utilisation des crédits de l'Etat pourrait être faite « à des fins politiques et/ou pour contrevenir à nos valeurs républicaines et à la loi ».

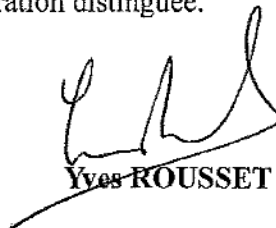
Vous pouvez ainsi rassurer les membres de votre conseil municipal qui s'interrogent sur ce point.

Néanmoins, je peux vous assurer de ma vigilance sur la bonne utilisation de tous les crédits d'Etat notamment ceux de la politique de la ville.

Telles sont les informations que je suis en mesure de vous communiquer sur ces trois associations.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,



Yves ROUSSET